

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

20 mars 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,

3 avril 2025

Date de signature,

7 avril 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Bastien CORITON, M. Luc HITTLER à M. Didier BOQUET, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 23

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-026	Convention d'objectifs de la MJ4C 2025
------------	--

Madame Céline CIVES, première adjointe expose :

Les subventions dont le montant annuel en numéraire dépasse la somme de 23 000 euros donnent lieu de manière obligatoire à la conclusion d'une convention précisant les objets, durée, montant, modalités de versement et conditions d'utilisation de la subvention.

Cette convention fixe les objectifs et les engagements de chacun. L'association s'engage à soutenir les actions visant au bien vivre ensemble, aux échanges intergénérationnels et interculturels, à l'animation de la ville. Ainsi dans son cadre d'action, l'association s'engage à développer les animations sociales locales, la construction et l'entretien de l'offre culturelle, sociale, éducative et de loisirs auprès des enfants, des adolescents et des familles. La subvention apportée par la commune pour 2025 s'élève à 237 621 €.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001,

Vu la convention d'objectifs de la MJ4C annexée,

Considérant la nécessité de passer une convention d'objectifs avec la Maison des Jeunes et de la Culture du Canton de Caudebec-en-Caux (MJ4C) compte tenu de la subvention envisagée pour 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

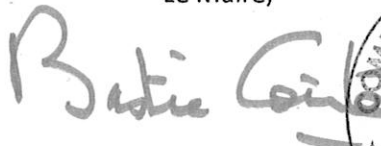
- D'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget 2025.
- D'approuver les termes de la convention d'objectifs avec la MJ4C, jointe en annexe, fixant les modalités de partenariat avec la Ville pour l'année 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint compétent, à signer la convention d'objectifs 2025 et ses avenants, le cas échéant, avec la MJ4C.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

Monsieur le Maire, Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Madame Hélène AUBRY et Monsieur Christian CAPRON ne prennent pas part au débat et au vote.

Pour extrait conforme,

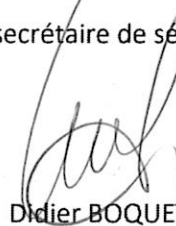
Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET